

Ecole Sainte-Marie



1897

O.G.E.C

Organisme de Gestion de
l'Enseignement Catholique de l'école
Sainte-Marie - Montmeyran

Engagement Financier 2023-2024

Mr/Mme _____

Parents de _____ inscrit en _____

s'engagent à régler la contribution des familles pour l'année 2023/2024 :

Par prélèvement automatique (merci de remplir le mandat ci-joint et de le joindre au dossier d'inscription)

- en 1 seule fois le 16/10/2023
- en 3 fois soit le 16/10/2023, le 15/12/2023 et le 15/03/2024
- en 9 fois soit le 15 de chaque mois, d'octobre 2023 à juin 2024

Par Ecole Directe ou virement bancaire :

- en 1 seule fois le 16/10/2023
- en 3 fois soit le 16/10/2023, le 15/12/2023 et le 15/03/2024

Pour les familles séparées, merci de choisir parmi les modalités de règlement :

❖ Scolarité :

- 50% - 50%
- 1 seul parent : père
 mère

❖ Cantine et Garderie : chaque parent inscrit son enfant via son compte Ecole Directe et procède au paiement en fonction de ses dates de réservations directement sur le site.

Le règlement de la cantine, de la garderie et des sorties doit être fait via Ecole Directe en remplissant votre porte-monnaie. Nous n'acceptons pas les chèques ni espèces.

Fait le _____ à _____

Signatures

Mère

Père